



RÈGLEMENT 2024 - 25

CHALLENGE NATIONAL TRAIL



CIRCUIT FÉDÉRAL

Version 2024

SOMMAIRE

1. PREAMBULE

2. NOMBRE DE COURSES

3. LIEUX DES COURSES

4. CHOIX DES COURSES

5. LICENCES ACCEPTEES

6. APPLICATION

7. COORDINATION

8. COMMUNICATION

9. REGLEMENTATION

10. ATTRIBUTION DE POINTS AUX ATHLETES

11. DOTATIONS

ANNEXE : POINTS ATTRIBUES POUR CHAQUE EPREUVE SUIVANT LES CLASSEMENTS

1. PREAMBULE

Depuis l'année 2012, les trails à labels étaient regroupés sous la forme d'un challenge appelé le Trail Tour National (TTN). Depuis cette date, plusieurs évolutions de TTN ont eu lieu. L'arrivée de multiples Challenges à travers la France et d'autres pays européens, a montré qu'il fallait innover et rendre le concept plus attractif.

Désormais, le TTN devient un label de qualité garantissant aux participants de courir sur des compétitions où l'aspect organisationnel et environnemental est pris en compte où les distances et les dénivelés seront tous mesurés et officialisés avec la même méthode.

Le TTN sera le support du challenge des clubs. Un challenge du nombre, permettra aux clubs s'investissant dans le circuit des trails à labels d'être aussi classés.

Les courses du TTN sont les courses où l'on peut se qualifier pour les Championnats de France de trail court et de trail long.

Le TTN a pour objectif d'augmenter le nombre de courses labélisées dans le but d'obtenir une meilleure répartition géographique sur notre territoire et ainsi limiter les déplacements pour les athlètes désirant se qualifier au championnat de France et aux clubs désirant marquer des points au classement des clubs.

Le VK trail, indice de performance basé sur la distance et le dénivelé des courses de trail labélisées reste la référence pour le calcul des points clubs FFA et pour les modalités de qualification au championnat de France.

Afin d'amplifier l'intérêt sportif du Trail Tour National, la FFA a souhaité faire évoluer le challenge en créant un « *Challenge National de Trail* »

Un règlement spécifique au TTN existe toujours. Il peut être consulté sur le site athle.fr.

Le « *Challenge National de Trail* » est un format qui regroupe un certain nombre de trails choisis dans la liste globale des trails à labels (TTN), et répartis dans toute la France. A l'issue de la saison, un classement est établi. Des dotations seront ensuite remises.

2. NOMBRE DE COURSES

Le *Challenge National de Trail* comprendra 12 courses :

- 6 trails longs
- 6 trails courts

Un organisateur pourra, sur la même compétition, être support d'un des deux formats, ou des deux formats.

3. LIEUX DES COURSES

Le Trail ne se limitant pas uniquement à la montagne, les trails supports du *Challenge National de Trail* seront répartis sur le territoire avec 3 typologies de parcours :

- Profil de « Haute Montagne »,
- Profil de « Moyenne montagne »,
- Profil de « Plaine »

Pour chaque typologie, 2 trails courts et 2 trails longs seront proposés aux coureurs.

4. CHOIX DES COURSES

Les courses du *Challenge National de Trail* seront choisies par un groupe constitué de membres de la DTN et de la CNR. Ces courses devront être, dans la mesure du possible, réparties géographiquement et tout au long de la saison.

Une fois le choix effectué, les organisateurs désignés seront prévenus avant le début de la saison. Ils auront le droit d'accepter ou non cette désignation.

5. LICENCES ACCEPTEES

Seuls les concurrents en possession d'une licence FFA « compétition » peuvent concourir à ce challenge à jour de leur licence. Il n'est par contre pas interdit de participer à ces courses, mais sans rentrer dans le classement de la Coupe de France.

6. APPLICATION

Le règlement ci-après est applicable pour la saison **2024-25**.

7. COORDINATION

La FFA coordonne l'ensemble du dispositif et garantit le respect du présent règlement.

Pour toute information sur ce challenge, sur les classements ou toute réclamation, un seul contact : contact.trailtour@athle.fr

8. COMMUNICATION

Une communication spécifique sera mise en place par la FFA pour ce *Challenge*. Les organisateurs de trails désignés devront **impérativement** suivre les recommandations du service communication de la FFA ; logos et charte graphique. Ceux-ci sont disponible auprès de la CNR ou du service communication de la FFA.



Le logo du « *Challenge National de Trail* » devra impérativement être apposé sur la communication des organisations retenus. Le logo du « *Challenge National de Trail* » est téléchargeable sur le site athle.fr dans la rubrique Organismes/compétitions.

Des règles de communication de base doivent être appliquées : Le logo du *Challenge National de Trail* devra être utilisé suivant la charte graphique de la FFA, c'est-à-dire sans aucun changement de couleur, sans écrasement ou allongement de taille tel que montré ci-dessous :



9. REGLEMENTATION

Les organisateurs s'engagent à respecter le règlement des labels des courses nature et toute la réglementation des manifestations running.

10. ATTRIBUTION DE POINTS AUX ATHLETES

1. Points aux athlètes

Chaque athlète qui participe et termine une course du *Challenge National de Trail* se verra attribuer des points en fonction de sa place

Pour être classé, le coureur devra avoir terminé au minimum 3 courses dont 1 dans chaque typologie de parcours :

- Trail court : 1 trail avec profil de « haute montagne » + 1 trail avec profil de « moyenne montagne » + 1 trail avec profil de « plaine ».
- Trail Long : 1 trail avec profil de « montagne » + 1 trail avec profil de « moyenne montagne » + 1 trail avec profil de « plaine ».

Les coureurs et coureuses recevront sur chaque course des points en fonction de leur classement dans la catégorie Homme ou Femme. Il n'y aura pas de distinction de classement entre les catégories espoir, senior ou master. La répartition des points est donnée en annexe.

Si un athlète participe aux deux courses de même typologie, c'est son meilleur résultat obtenu sur l'une des deux courses qui comptera pour le calcul de son classement final.

En cas d'ex-aequo sur une course, les 2 coureurs se verront attribués la plus mauvaise place, exemple : le 1^{er} et le 2^{ème} sont ex-aequo, ils ont tous les 2 classés 2^{ème}.

Le classement final sera établi en additionnant les points de chaque course. Celui qui aura obtenu le plus grand nombre de points sera classé 1^{er}.

En cas d'ex-aequo au classement final, c'est le coureur qui aura le meilleur classement sur une des épreuves qui terminera devant ou les 2 meilleurs classements en cas d'ex-æquo. Dans le cas contraire, les sommes allouées aux ex-æquo seront également réparties.

2. Classement par équipe

Aucun classement par équipe ne sera établi sur le *Challenge National de Trail 2024-25*.

11. DOTATIONS

1. Dotations individuelles

Les 5 premiers (ères) athlètes seront récompensé(es) :

- Trails courts
 - Classement Hommes : 5 premiers Hommes
 - Classement Femmes : 5 premières Femmes
- Trails longs
 - Classement Hommes : 5 premiers Hommes
 - Classement Femmes : 5 premières Femmes

Ils et elles recevront une dotation financière lors de la cérémonie officielle de remise des titres qui aura lieu lors des Championnats de France de Trails de l'année suivante.

La dotation financière (identique pour le trail long et le trail court) sera pour la saison **2024-25** de :

- 1^{er} Homme : 6 000 €
- 2^{ème} Homme : 4 000 €
- 3^{ème} Homme : 3 000 €
- 4^{ème} Homme : 2 000 €
- 5^{ème} Homme : 1 000 €

- 1^{ère} Femme : 6 000 €
- 2^{ème} Femme : 4 000 €
- 3^{ème} Femme : 3 000 €
- 4^{ème} Femme : 2 000 €
- 5^{ème} Femme : 1 000 €

Le classement final sera réalisé à l'issue du dernier trail du *Challenge National de Trail* de la saison.

Annexe**POINTS ATTRIBUES POUR CHAQUE EPREUVE
SUIVANT LES CLASSEMENTS**

Classement	Nb de points attribués
1^{er}	200 points
2^{ème}	175 points
3^{ème}	150 points
4^{ème}	130 points
5^{ème}	115 points
6^{ème}	105 points
7^{ème}	100 points
8^{ème}	95 points
9^{ème}	90 points
10^{ème}	85 points
11^{ème}	80 points
12^{ème}	75 points
13^{ème}	70 points
14^{ème}	65 points
15^{ème}	60 points
16^{ème}	55 points
17^{ème}	50 points
18^{ème}	45 points
19^{ème}	40 points
20^{ème}	35 points
21^{ème}	30 points
22^{ème}	25 points
23^{ème}	20 points
24^{ème}	15 points
25^{ème}	10 points
26^{ème}	5 points
27^{ème} au 30^{ème}	3 points
31^{ème}	1 point
.....	1 point